

# Jean-Baptiste André Godin aux administrateurs de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, 16 avril 1877

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (18)

Collation1 p. (329v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin aux administrateurs de la Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise, 16 avril 1877, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/49286>

## Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 avril 1877](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Compagnie du chemin de fer de Saint-Quentin à Guise](#)

Lieu de destination 13 bis, rue Saint-Thomas, Saint-Quentin (Aisne)

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

# Description

Résumé Godin accuse réception du tarif de la Compagnie accompagnant la lettre de Mariolle-Pinguet du 12 avril 1877. Godin accepte les conditions du tarif et signale que des employés de la manufacture ont déjà chargé des wagons à la gare de Guise.

## Mots-clés

[Chemins de fer](#), [Transport de marchandises](#)

Personnes citées [Mariolle-Pinguet, Charles Désiré \(1824-1903\)](#)

Lieux cités [Gare de Guise, Guise \(Aisne\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/11/2023 Dernière modification le 28/02/2025

---

Guisne le 16 Avril 1877

Messieurs les Administrateurs du  
Chemin de fer de Guise à St Quentin.

J'ai bien reçu le télégramme et la convention  
dictée le 19<sup>e</sup> accompagnant la lettre du même  
jour que M. Mariolle m'a fait l'honneur  
de me adresser.

J'accepte les conditions renfermées dans  
ces deux documents et déjà, en mon absence,  
mes employés comptant sur cette acceptation  
ont chargé des wagons à la gare de Guise.

Ces chargements vont se continuer  
dissimulés et vous aurez à nous concéder  
sur les moyens à prendre pour les rendre  
faciles et pour arrêter entre nous les questions  
de détail qui doivent être résolues pour la  
bonne marche du service.

Merciay agréer, Messieurs,  
l'assurance de ma véritable considération.

Godard